



CMD 22-H7.159

Dossier / file: 6.01.07

Date: 2022-04-13

Edocs: 6772271

**Mémoire de l'
Agence de bassin versant des 7**

**Written submission from the
Agence de bassin versant des 7**

À l'égard des

In the Matter of the

Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC)

Canadian Nuclear Laboratories (CNL)

Demande des LNC visant à modifier le permis
du site des Laboratoires de Chalk River pour
autoriser la construction d'une installation de
gestion des déchets près de la surface

Application from the CNL to amend its Chalk
River Laboratories site licence to authorize the
construction of a near surface disposal facility

**Audience publique de la Commission
Partie 2**

**Commission Public Hearing
Part 2**

Mai et juin 2022

May and June 2022

Gatineau, le 13 avril 2022

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Courriel : Interventions@cnscccsn.gc.ca

Objet : Mémoire pour le processus d'examen de la demande de permis – Installation de gestion des déchets près de la surface – Les Laboratoires de Chalk River

Madame, Monsieur,

L'Agence de bassin versant des 7 est un organisme de bassin versant mandaté par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MELCC) du Québec afin de coordonner un Plan directeur de l'eau en concertation avec les acteurs de son unité hydrographique. Son unité hydrographique englobe le bassin résiduel de la rivière des Outaouais de la rivière Dumoine (MRC Pontiac) jusqu'à la rivière Blanche Ouest (Ville de Gatineau – Arrondissement Gatineau).

L'ABV des 7 a reçu des préoccupations de la part de plusieurs décideurs de la MRC Pontiac concernant la construction d'une installation de gestion des déchets nucléaires près de la surface à la municipalité de Deep River. La MRC Pontiac se trouve en aval du site et pourrait être les premières communautés touchées par un incident environnemental. Après avoir une lecture approfondie du résumé de l'évaluation des impacts environnementaux du projet, nous considérons quelques ajouts nécessaires sur la gestion des risques environnementaux :

- La gestion du suivi environnemental et de la surveillance environnementale relèvera de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et de Les Laboratoires de Chalk River. L'ABV des 7 voit un risque de cloisonnement des communications pour les parties prenantes responsables de la gestion de la rivière des Outaouais. Nous aimerions savoir ce qui pourra être communiqué aux acteurs et au public général en matière des résultats du programme de suivi environnemental et des incidences sur le projet.
- L'étude environnementale indique que l'application de procédures de confinement serviront à répondre aux accidents de travail et aux contaminations dans l'environnement. L'ABV des 7 aimerait valider comment les parties prenantes externes (MRC, municipalités, public général) seront mobilisées dans les différents types d'incidents à l'échelle locale et régionale. Dans les procédures de confinement, la vitesse d'exécution et la préparation en amont sont des éléments essentiels pour réduire l'ampleur d'une contamination. L'ABV des 7 voit une opportunité d'intégrer les communautés immédiates dans les plans de gestion des incidences environnementales, y compris le partage d'information, leur implication dans les pratiques préventives et leurs rétroactions pour améliorer les réponses aux catastrophes environnementales.
- La démocratisation de l'information est importante pour assurer une gestion adéquate des risques environnementaux auprès des communautés touchées et pour la protection de la rivière des Outaouais. Comment Les Laboratoires de Chalk River vont rapporter l'information sur la gestion des risques à l'échelle locale et régionale à la fermeture du site? Qui va faire le suivi environnemental du site après sa fermeture et avec quel financement pour les 350 prochaines années?

À l'échelle de la rivière des Outaouais, l'ABV des 7 croit essentiel d'impliquer Les Laboratoires de Chalk River dans une table de concertation. Le promoteur pourra régulièrement informer les décideurs sur les résultats du programme de suivi environnemental et communiquer ses procédures de gestion des incidences. Les acteurs de la Table pourront communiquer leurs préoccupations environnementales de manière continue avec le promoteur de sorte que la gestion des risques environnementaux demeure transparente, reconnue dans la mémoire collective et une responsabilité partagée, et ce, après le processus d'évaluation environnementale.

Nous sommes à votre disposition pour collaborer avec vous pour une gestion intégrée des problématiques environnementales de la rivière des Outaouais. Nous désirons que vous mainteniez votre collaboration auprès des communautés après le processus d'évaluation environnementale et tout au long du cycle de vie du projet.

Veillez agréer, madame, monsieur, nos sentiments les plus distingués.

Jean-François Ouellet,
Directeur général, Agence de bassin versant des 7